

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 4%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	223	129	129	14

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	56	26	26	3	21,4 %
			Masculin	167	103	103	11	78,6 %
			Total	223	129	129	14	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	1	0	0	0	0 %
				Sans mention	14	8	8	1	14,3 %
				AB	27	25	25	1	14,3 %
				B	47	46	46	5	71,4 %
				TB	30	30	30	0	0 %
				TBF	5	5	5	0	0 %
				Total	124	114	114	7	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	1	0	0	0	
				AB	2	0	0	0	
				B	1	0	0	0	
				Total	4	0	0	0	
			Diplômes étrangers équivalents au	Sans mention	73	14	14	7	100 %
				Total	73	14	14	7	100 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
			bac	AB	12	0	0	0	0 %
				B	9	0	0	0	0 %
				TB	1	1	1	0	0 %
				Total	95	15	15	7	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	116	104	104	5	35,7 %
			En réorientation	9	8	8	1	7,1 %
			Non scolarisés	13	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	83	16	16	8	57,1 %
			Autres	2	1	1	0	0 %
			Total	223	129	129	14	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	61	58	58	4
			Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	48	47	47	2
			Autres doublettes	11	7	7	0
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Pro	À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	50,8 %	51,8 %	51,8 %	66,7 %
		Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	40 %	42 %	42 %	33,3 %
		Autres doublettes	9,2 %	6,3 %	6,3 %	0 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats et progression dans les matières scientifiques et en anglais	Bulletins de première et de Terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail, expression écrite et orale	Bulletins, fiche avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie, investissement	Bulletins, fiche avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation pour la formation	Bulletins, fiche avenir, lettre de motivation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen, associatif	Informations candidature	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier. Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Un premier pré-classement est effectué à partir des données chiffrées du dossier.

Les dossiers des candidats n'ayant pas suivi la spécialité mathématiques au moins en classe de Première sont écartés.

L'analyse des dossiers est ensuite affinée, en prenant en compte notamment le potentiel du candidat, sa motivation, sa capacité de travail et d'adaptation à une CPGE. Les avis donnés par l'établissement d'origine sont à nouveau regardé avec intérêt.

Enfin, la commission vérifie l'adéquation entre le projet du candidat et la formation demandée.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Quelques conseils aux candidats :

- Bien détailler les activités extra-scolaires, dans le domaine scientifique ou autre;
- Expliquer les choix de spécialités aux lycées qui pourraient ne pas paraître en adéquation avec une formation scientifique;
- Rédiger une lettre de motivation claire et précise, en relation directe avec la formation et l'établissement d'accueil;
- Enfin une attention toute particulière doit être accordée à la grammaire, l'orthographe et la mise en page des documents rédigés.

Signature :

Pierre REHLINGER,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Jean

XXIII